Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_23-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 – 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET/ Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU VIE ET JAUNAY

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
4 rue du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE 02 51 55 55 55
FAX 02 51 54 24 46

COURRIEL accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 05 AOUT 2020
ID : 085-200023778-20200730-DL_2020_4_23-DE

La Communauté de Communes est membre de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay. Elle y est représentée par 2 délégués communautaires titulaires.

Selon l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, *« Il est voté au scrutin secret : (…) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (…) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*
Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juillet 2020,
Après en avoir délibéré,

<u>Article 1 :</u> DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués communautaires à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay ;

<u>Article 2 :</u> DESIGNE à l'unanimité les élus suivants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay :

Délégués titulaires
- **Vincent PIPAUD**
- **Jean BROSSARD**

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, 4 août 2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 05 AOUT 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.